

Groupe de travail « urbanistes »

14 mars 2019

Étaient présents :

Karine Ruelland (ACAD)
Philippe Schmit, Association des communautés de France (ADCF)
David Pagnier (FédéSCOT)
Sophie Gentil (FNCAUE)
François QUEAU, Ordre des Géomètres Experts (OGE)
Maxime Genevrier (SFU)
Philippe Ménerault, Association pour la Promotion de l'Enseignement et de la Recherche en Aménagement et Urbanisme (APERAU)
Philippe Druon, Conseil Français Des Urbanistes (CFDU)
Maxime Genevrier, Société Française des Urbanistes (SFU)
Bernard Lensele, Urbanistes des Territoires (UT)
Isabelle Liégeon-Toulza, Office Professionnel de la Qualification des Urbanistes (OPQU)
Clément Marquis et un vice-président de l'association, Conseil national des jeunes urbanistes (CNJU)
Isabelle Phallipon-Robert et son adjointe, Ministère de la Culture
Céline Guichard, adjointe à la responsable du bureau de l'aménagement opérationnel durable (AD4 / DGALN)
Fabien Auriat, chargé de mission ÉcoQuartier et urbanistes (AD4 / DGALN)

En introduction, il est rappelé que le groupe de travail a été créé pour étudier l'opportunité de la création du titre d'urbaniste. Suite à l'avis défavorable exprimé au cours de l'examen de la loi Elan, il a été proposé par la DGALN de se concentrer sur les actions non réglementaires à mettre en œuvre pour promouvoir la profession d'urbaniste et améliorer sa lisibilité.

Le 13 juillet 2018, un premier projet de plan d'actions a été discuté. Ce document s'inspire d'un plan d'action élaboré et co-signé par les associations professionnelles en 2017. Il a été actualisé à partir des derniers travaux conduits par le ministère de l'enseignement supérieur dans le cadre du groupe de travail et du chantier relatif à l'élaboration d'une fiche unique dans le Répertoire national des certifications professionnelles.

A l'issue de la réunion du 13 juillet 2018, une version amendée a été envoyée aux participants du groupe de travail en prenant en compte les observations exprimées (Cf compte-rendu précédent).

L'objectif de cette quatrième réunion est de finaliser le plan d'action qui pourrait être co-signé par l'ensemble des parties prenantes (employeurs, associations professionnelles et représentants des formations).

Les organismes représentés prennent la parole à tour de rôle en vue d'identifier les actions qui font consensus et les points de dissensus.

L'OPQU considère que le diplôme de master est trop réducteur pour identifier tous les professionnels de l'urbanisme. Une expérience professionnelle est requise pour pouvoir se dire urbaniste.

L'association UT rappelle que l'inscription au RNCP d'une fiche unique pour identifier tous les diplômés de master de la mention aménagement et urbanisme est une avancée même si cela ne

permet pas d'identifier l'ensemble des professionnels en exercice. Dans cette optique, la piste de la VAE, de la VES et de la VAP est à travailler avec le ministère de l'enseignement supérieur. Pour ce qui est de l'unification des associations professionnelles, une organisation confédérale serait à privilégier.

Le CNJU considère que la moitié du chemin a été fait. La prochaine étape est la VAE. Il n'est pas encore temps de construire une organisation commune à toutes les associations professionnelles tant qu'elles ne se sont pas mises d'accord sur les objectifs communs à porter. Il est proposé de remonter la formation continue dans la première partie du plan d'action.

La FNCAUE exprime tout son soutien à la démarche entreprise. Les 93 CAUE interviennent sur le champ de l'urbanisme. Ils rassemblent 1200 professionnels. En interne, il existe un besoin de mieux identifier les spécificités des urbanistes.

L'APERAU a participé au groupe de travail du ministère de l'enseignement supérieur sur les compétences acquises après obtention des masters de la mention aménagement et urbanisme. Elle considère que tous les diplômes permettant d'acquérir ces compétences ne sont pas identifiées dans la fiche RNCP, voire que certains diplômes n'apportent pas de garanties suffisantes. L'APERAU rappelle qu'elle conduit une démarche pour référencer les diplômes en aménagement et urbanisme.

Le CFDU considère que la démarche entreprise pour la promotion de la profession doit être inclusive et subsidiaire. Inclusive car tous les professionnels doivent être pris en compte qu'ils soient jeunes diplômés ou professionnels en exercice depuis plus longtemps. Subsidiaire car chaque association professionnelle a un savoir-faire et une mission spécifiques. Il est nécessaire de « nommer » les urbanistes en établissant un annuaire qui permettrait aux employeurs de les identifier. Le délai de 5 ans proposé dans le plan d'action pour généraliser l'utilisation des diplômes de niveau master semble bien trop court.

Le ministère de la culture est attentif au caractère inclusif de la démarche en particulier concernant des architectes qui peuvent être urbanistes.

La SFU est très proche de la position de l'OPQU et met en avant le danger d'une mise en valeur excessive des masters. La qualification des structures est peut-être une solution à explorer.

L'OGÉ rappelle que des géomètres peuvent exercer le métier d'urbaniste. En tant que membre de l'OPQU, il insiste sur l'importance de la pratique professionnelle au-delà du diplôme.

L'ACAD est une association regroupant des structures de conseil qui emploient des urbanistes. Il lui paraît important de s'intéresser à l'ouverture du concours technique de la fonction publique territoriale aux urbanistes ou de la création d'une filière spécifique.

La Fédération des SCOT estime que la fiche unique du RNCP identifiant tous les masters est une avancée importante. Il s'étonne que les associations professionnelles ne se mobilisent pas pour davantage communiquer à ce sujet. Le groupe employeur avait identifié cette action comme prioritaire. L'ouverture du concours de la fonction publique territoriale (filiale technique ou filiale spécifique aux urbanistes) est également très importante. La formation continue devrait être dans la partie 1 du plan d'action à partir du moment où elle permettra d'avancer vers la VAE.

L'ADCF exprime toute sa déception de voir ce chantier ralenti par la division des associations professionnelles. Les positions exprimées ne sont pas à la hauteur des enjeux et des ambitions portées par les territoires. Les collectivités progressent continuellement en matière d'élaboration de stratégies territoriales en particulier dans le contexte de montée en puissance de l'intercommunalité.

A l'issue des discussions, la DGALN propose de restreindre dans un premier temps le plan d'action aux chantiers sur lesquels toutes les parties prenantes (employeurs, professionnels, enseignement) sont prêts à avancer. Il s'agit de la première partie du plan d'action visant à clarifier le socle commun de compétences des urbanistes défini dans le répertoire national des certifications professionnelles. Ce socle de compétence sert à l'accréditation des masters de la mention « aménagement et urbanisme ». Tous les professionnels, jeunes diplômés ou en exercice, sont concernés par ce plan d'action, car plusieurs voies d'accès aux diplômes sont prévues (formation, initiale, formation continue, VAE, VES, VAP). Le chantier qui s'ouvrira avec le ministère de l'enseignement supérieur doit permettre d'ouvrir et de faciliter l'accès de ces dispositifs au plus grand nombre des urbanistes en exercice.

Les organismes souhaitant participer à ce prochain groupe de travail se manifestent auprès de Anne Aubert du ministère de l'enseignement supérieur.

Dans le texte proposé, le délai de 5 ans est enlevé. L'action autour des formations continues sera déplacé et articulé avec le dispositif de VAE.

L'enjeu de ce plan d'action est de franchir une première étape dans la promotion de la profession d'urbaniste auprès des maîtres d'ouvrage et des employeurs. Les actions proposées doivent contribuer à améliorer la lisibilité des diplômes de master en aménagement et urbanisme et à faciliter leur accès aux professionnels en exercice. L'unité des associations professionnelles dans ce chantier demeure un pré-requis pour une communication réussie sur les actions mises en œuvre.

Il est proposé que les associations d'employeurs, de professionnels et de l'enseignement en urbanisme se prononcent dans les prochains jours sur leur souhait de co-signer ce plan d'action.